



Talents des c!tés

Communiqué de presse
9 juillet 2018

Envie d'entreprendre dans les quartiers prioritaires de la ville ? Les inscriptions au concours Talents des Cités sont ouvertes !

Le concours Talents des Cités repère et récompense les créateurs d'entreprise dans les quartiers prioritaires de la Ville depuis 2002. A l'initiative du ministère de la Cohésion des territoires et de l'Agence France Entrepreneur, le concours Talents des Cités est co-organisé par BGE avec le soutien de la Caisse des Dépôts.

Il compte également le soutien du Commissariat Général à l'égalité des Territoires, Epareca, France Télévisions, Radio France, le Club du XXI^e siècle et les anciens lauréats du concours.

Les inscriptions pour l'édition 2018 sont aujourd'hui ouvertes. Les candidats sont invités à inscrire leur projet d'entreprise avant le 30 septembre.

L'envie d'entreprendre est toujours aussi vive dans les quartiers prioritaires ! Jeunes qui démarrent ou plus expérimentés, ils sont chaque année de plus en plus nombreux à partager cette ambition et à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

Depuis 2002, **Talents des Cités met en lumière et accompagne ces créateurs d'activités et d'emplois dans ces quartiers particulièrement touchés par le chômage.** Un engagement renouvelé à l'occasion du lancement de cette 17^e édition par ses co-organismes et partenaires.

Organisé sur tout le territoire, Talents des Cités est ouvert aux **créateurs d'entreprises ou d'associations et aux porteurs de projet – installés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.**

Pour participer, les candidats doivent au préalable avoir **fait valider leur projet ou être suivis par un organisme d'accompagnement à la création d'entreprise** (Pour identifier les réseaux d'accompagnement, consulter la rubrique [« Trouver le bon interlocuteur »](#) sur le site www.entreprisesdesquartiers.fr).

A toutes les étapes du concours, ils seront évalués sur leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial, mais aussi sur leur mission « d'ambassadeur des quartiers », c'est-à-dire leur volonté de changer l'image de leur quartier et d'aider d'autres jeunes à entreprendre. Leurs projets seront étudiés à l'aune de leur viabilité économique et financière et de l'impact de leur activité sur le quartier (créations d'emplois et de lien social).

En octobre, les jurys régionaux désigneront **deux lauréats** par région dans chacune des catégories suivantes :

- **Création**, destinée aux créateurs d'entreprises et d'associations créées il y a moins de trois ans,
- **Emergence**, dédiée aux porteurs de projet ou d'idée qui souhaitent créer une activité.

Le jury national désignera en décembre les lauréats nationaux.

Plus d'informations et inscription sur : www.talentsdescites.com